

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013



L'an deux mil treize, Vendredi 27 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Etaient présents : MM LEROY, MORET, HOUET, ROUDAUT, Mme RADENNE, Adjoint au Maire, Mmes BLONDEEL, LE GARNEC, LUYCKFASSEL, MAYOR-LANIQUE, MM AIGUIER, BRETON, MOMON, NICOLAS, PERRIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme BUGNON (pouvoir à M. LEROY), M. SEDRAN (pouvoir à M. MOMON), Mme LE GAL (pouvoir à M. MORET), Mme LE MAUX (pouvoir à M. ROUDAUT), Mme RUSMANN (pouvoir à Mme RADENNE). M. VOLONTE (pouvoir à M. HOUET)

Absente : Mme MARTY

Date d'affichage de la convocation : 23/09/2013

Date d'affichage du compte rendu : 04/10/2013

Nombre de conseillers en exercice : 22 – **Présents** : 15 – **Votants** : 21 – **Absente** : 1

Secrétaire de séance : M. J.P BRETON

M. le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents. Après lecture des pouvoirs et la désignation du secrétaire de séance, M. BRETON, M. le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour. M. le Maire donne la parole à M. MORET.

M. MORET présente le tambour du garde champêtre datant d'environ 1900. Cet instrument a fait l'objet d'une restauration. Il le remet à M. le Maire qui remercie M. MORET pour son implication et présente l'instrument à l'assemblée.

M. le Maire donne la parole à M. LEROY, Adjoint au Maire chargé des finances, de la gestion financière et comptable.

1 – COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

M. LEROY rappelle la réforme de la taxe professionnelle qui a remplacé cette taxe par la Contribution Economique Territoriale (CET) elle-même composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

M. LEROY informe que les délibérations en matière de fiscalité doivent être prises avant le 1^{er} octobre de l'année N afin d'être applicables au 1^{er} janvier de l'année N+1 et explique que c'est pour cette raison que le conseil a été avancé.

M. LEROY explique qu'à ce jour nous n'avons que des simulations car les données fiscales ne nous seront transmises qu'en fin d'année. Ce qui est toujours préjudiciable !!!

Il rappelle les différents seuils minimum et maximum définis en fonction du chiffre d'affaires des entreprises et la base votée par le conseil en date du 4 janvier 2013, à savoir :

Seuils	Bases de cotisation minimum à ne pas dépasser selon la loi de finances rectificative 2012	Bases de cotisation minimum votée en CM du 4 janvier 2013
CA <10.000 €	206 - 2 065 €	1 652 €
CA < 100.000 €	206 - 2 065 €	1 652 €
CA >ou= 100.000 €	206 - 4 084 €	3 257 €
CA >ou= 250 000 €	206 - 6 102 €	4 882 €

Avant de présenter les résultats des diverses simulations, M. LEROY rappelle que 156 entreprises sont recensées sur la commune. 112 entreprises sont redevables de la CFE et à ce stade de simulation, les Auto Entrepreneurs (AE) ont délibérément été exclus pour des raisons d'absence de lisibilité sur la pérennité de l'activité.

Il indique que le produit estimé de la CFE pour 2013 serait de 251 006€.

Il informe que, sans délibération communale avant le 1^{er} octobre 2013, le coefficient de revalorisation forfaitaire, défini par la Loi de Finances soit 1.8%, sera appliqué de droit aux bases votées pour 2013.

Ces simulations font ressortir l'estimation des produits suivants :

Seuils	Produit CFE 2013 prévisionnel	Produits CFE 2014 prévisionnel avec revalorisation de droit 1.8%	Produits CFE 2014 prévisionnel base de cotisation mini réévalué de 50%	Produits CFE 2014 prévisionnel base de cotisation mini maximum
CA <10.000 €	7 252	7 382	7 968	8 552
CA < 100.000 €	6 720	6 841	7 539	8 265
CA >ou= 100.000 €	17 246	17 556	19 073	20 608
CA >ou= 250 000 €	219 789	223 745	225 909	228 171
	251 006	255 524	260 489	265 597

M. AIGUIER trouve dommageable que la commune reproduise ce que l'État fait et en l'occurrence ce qu'on lui reproche. N'adhérant pas à ce mode opératoire, il informe d'ores et déjà qu'il votera contre une revalorisation de la cotisation minimum et propose l'application du taux minimum à savoir : 1,8%.

M. LEROY rappelle que le taux de CFE commune et communauté de communes s'élève à 21,8% et le compare au taux national de 31,35% soit un taux nettement inférieur au taux global moyen des territoires à fiscalité additionnelle.

D'autre part, il reproche à l'État les différents transferts de charges aux collectivités locales sans le transfert de recette comme pour la réforme des rythmes scolaires qui impactera la collectivité voire les familles.

M. le Maire rappelle les différentes étapes qui ont mené à la réforme de la Taxe Professionnelle et notamment une composante de celle-ci « la masse salariale » qui a disparu et pour laquelle les compensations escomptées n'ont pas perduré et, pour les entreprises naissantes, ont conduit à une baisse de produit pour la commune.

M. le Maire précise que la politique municipale est de maintenir un taux bas et attractif mais que lors de la subite transition de la taxe professionnelle, les collectivités locales ne savaient pas trop où placer le curseur et qu'à Moussy on a finalement positionné ce curseur à un niveau médian ce qui a eu pour effet des variations à la baisse conséquentes à comparer avec la TP.

M. le Maire précise ainsi qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais plutôt d'un ajustement et que le résultat prévisionnel qui démontre une augmentation du produit reste en deçà de la situation antérieure.

D'autre part, M le Maire rappelle que la loi de finances 2014, en discussion à compter d'aujourd'hui, prévoit des économies et que les dotations aux collectivités locales se verront fortement diminuées (6 millions d'euros). En revanche, il ajoute que les transferts de services continuent.

Il est rappelé que la commune aussi, s'est fixé un plan d'économie sans diminuer la qualité du service rendu.

M. le Maire précise à M. AIGUIER qu'il respecte sa position et l'en remercie mais qu'en l'état actuel des choses il convient de s'assurer de toutes les ressources possibles.

M. LEROY rappelle que la réforme des rythmes scolaires par exemple est une réforme qui induit une charge supplémentaire pour les communes non négligeable sans moyen supplémentaire. M. le Maire rappelle que la loi des finances 2014 en cours de discussion va très certainement modifier la donne mais qu'à loi de finance équivalente, la commune pourra réajuster sa position l'an prochain. A cet effet, M. le Maire charge la commission finances de poursuivre ses investigations dès que les chiffres actualisés seront connus et d'en référer.

M. LEROY revient sur les simulations financières qui font ressortir un complément de produit de 10.073€ si passage au maximum et de 4.965€ si les bases minimum sont réévaluées de 50%.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 2 voix contre (M. AIGUIER, M. NICOLAS), 1 abstention (Mme LE GARNEC) et 18 voix pour,

-FIXE, à compter de 2014, le montant des bases de cotisation minimum de la façon suivante :

Seuils	Bases de cotisation minimum
CA <10.000 €	2 065€
CA < 100.000 €	2 065 €
CA >ou= 100.000 €	4 084 €
CA >ou= 250000 €	6 102 €

2 – DECISION MODIFICATIVE N° 4

M. LEROY informe que Moussy-le-Neuf et la commune de Thieux organisent le Festival des Anciens qui se tiendra le dimanche 6 octobre 2013 à Moussy-le-Neuf. Pour mémoire, le festival rassemble tous les adhérents des clubs d'anciens du canton. A ce titre, le Club du Soleil d'Or est coordonnateur de l'évènement et il est proposé de lui allouer une subvention spécifique de 500€. Par ailleurs, au titre de commune d'accueil, les communes organisatrices offrent traditionnellement le cocktail d'accueil pour un montant de 800€.

Vu la décision prise en municipalité d'allouer au Club du Soleil d'Or une subvention de 500€ pour le Festival des Anciens de 2013,

Vu la décision de prendre en charge une partie des frais liés à l'évènement soit 800 €,

Considérant qu'il n'y avait pas de crédits prévus pour les autres frais liés à l'évènement,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-DECIDE de verser une subvention de 500 € au Club du Soleil d'Or qui sera prise sur les provisions constituées sur le compte subventions aux associations,

-DECIDE de prendre en charge une partie des frais liés à cet évènement pour un montant de 800 €,

-DIT qu'un transfert de crédit se fera de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Libellé	Montant
6232	Fêtes et cérémonies	+800,00 €
6574	Subventions aux associations	-800,00 €

3 – DEMANDES DE SUBVENTION

M. LEROY informe qu'une nouvelle section a vu le jour au sein de l'ESM à savoir la section Badminton. M. ROUDAUT précise que la création a été adoptée lors de l'Assemblée Générale de l'ESM du 18 juin 2013 mais que les statuts n'ont toujours pas à ce jour été approuvés par la sous-préfecture. Afin de l'assister dans son démarrage et dans le cadre de la politique communale, il propose de lui allouer une subvention.

Considérant qu'une provision était constituée en cas de besoin sur le compte spécialisé 6574 – Subvention aux associations,

Considérant que cette nouvelle section a débuté à la rentrée de septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 1 abstention (M. ROUDAUT étant juge et partie) et 20 voix pour,

- DÉCIDE** de verser une subvention de 300€ à la section Badminton de l'ESM,
- DIT** que les crédits seront pris sur les provisions faites au compte 6574.

La parole est donnée à Mme RADENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, enfance et jeunesse.

4 – SURVEILLANCE PÉRISCOLAIRE

Mme RADENNE informe que dans le cadre de l'organisation communale pour cette rentrée scolaire 2013/2014, la commune a donné la possibilité à l'ensemble du corps enseignant d'assurer de la surveillance sur le temps méridien.

En complément des animateurs et des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), trois enseignantes se sont portées volontaires.

M. NICOLAS demande le taux de rémunération. Il est répondu 11,60€ de l'heure.

M. le Maire ajoute que cette organisation permet d'assurer une surveillance optimale.

Vu la possibilité donnée aux collectivités locales de recruter du personnel enseignant sur le temps méridien,

Considérant que ce personnel peut venir en complément de l'organisation communale en place pour la surveillance des élèves sur le temps méridien,

Vu le Bulletin Officiel n°31 du 2 septembre 2010, les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales,

Vu le courrier de la commune adressé au corps enseignant en date du 5 août 2013,

Vu les demandes présentées par les enseignants,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-**DONNE DÉLÉGATION** pour la durée du mandat à M. le Maire, afin de nommer les enseignants volontaires ou de procéder à des recrutements extérieurs pour effectuer de la surveillance du temps méridien,

-**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

5 – COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Décision	Intervenant	Objet	Montant TTC
20	ALLIANZ	Accident en date du 6 avril 2013, endommageant 1 quille en fonte sur le parvis de l'église	1 274,81 €

6 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur les parcelles : ZD 94, AS 281(alignement de fait pour l'avenue des Echabots), AW 75 (alignement de fait pour la rue des Millepertuis).

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Dématérialisation des pièces comptables

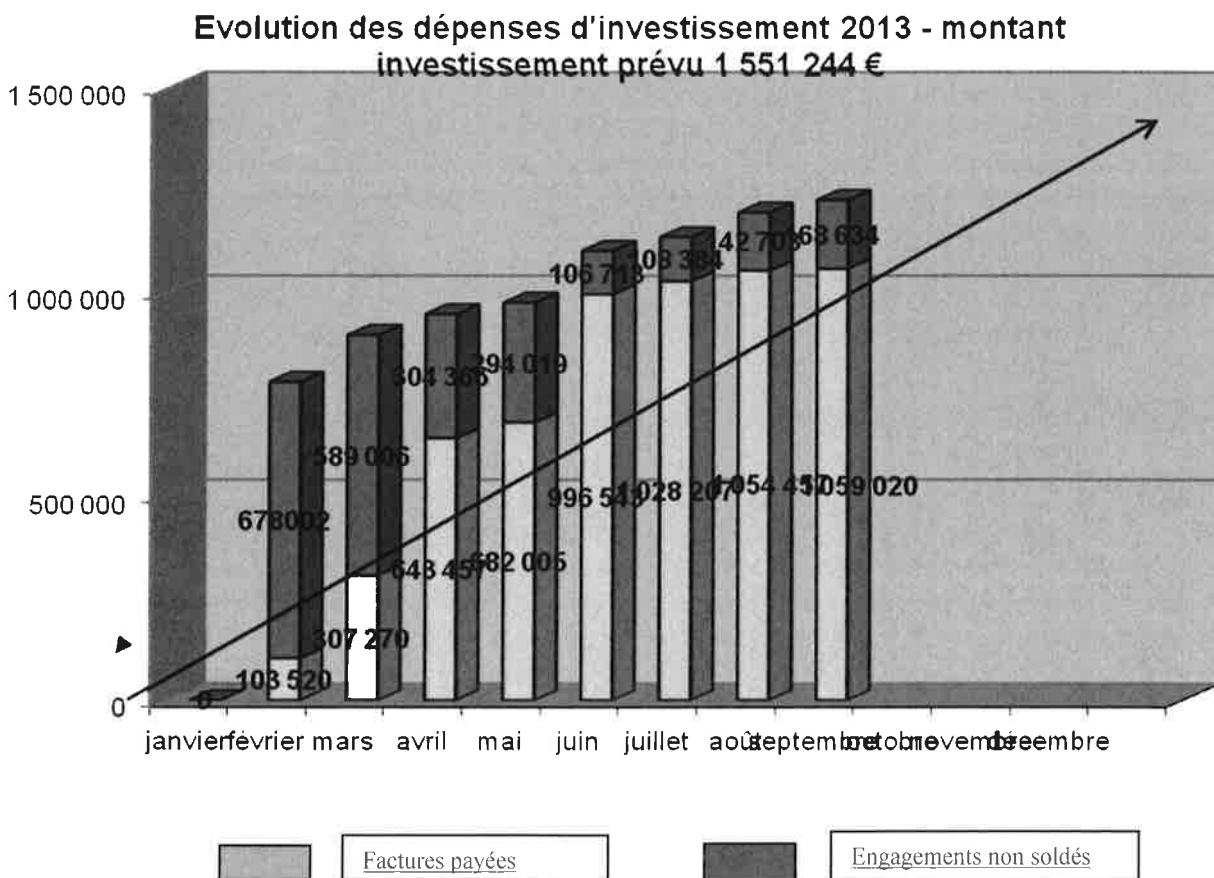
M. le Maire informe que depuis le 12 septembre 2013, toutes les pièces comptables sont désormais transmises au Trésor Public par voie dématérialisée. Il rappelle que le passage au Protocole d'Echanges Standard Version 2 (PESV2) est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015. Ce protocole vise à la dématérialisation des flux comptables et signe l'arrêt de tous les échanges papiers avec le Trésor Public. M. le Maire ajoute que cette démarche s'inscrit par ailleurs, dans un plan économique mais qu'elle contribue à la préservation de l'environnement. De plus et comme l'a précisé M. BREL, Directeur Général des Services de la commune, elle participe au soutien des entreprises qui bénéficient de cette rapidité des flux comptables.

M. le Maire félicite M. BREL et le service financier de la commune, chevilles ouvrières de ce dossier complexe.

Nul doute que Moussy le Neuf se trouve encore une fois à la pointe des évolutions techniques inscrites dans les projets gouvernementaux (34 plans pour l'avenir) et première commune de Seine et Marne de moins de 3 500 habitants.

• Suivi de l'investissement

Sur la base de la courbe ci-dessous, M. LEROY commente l'évolution des investissements de la commune. Le Contrat Triennal de Voirie va encore faire l'objet d'un report certainement. Aussi et du fait que la commune a lancé les études liées à la réhabilitation de l'avenue du Moulin, celle-ci va pouvoir être programmée pour réalisation.



- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, M. ROUDAUT, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, fait part d'une modification du planning suite à l'avis requis et obligatoire de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles. Cette commission nouvellement créée ne fait pas partie des Personnes Publiques Associées mais son avis est obligatoire. L'enquête publique se trouve ainsi décalée. Elle se déroulera du 28 octobre au 28 novembre 2013. Une séance du Conseil Municipal sera programmée fin décembre afin d'arrêter le PLU dans les délais impartis.

- **Aménagement du centre bourg :**

Dans le cadre de la réalisation du centre bourg, M. le Maire informe que la 3^{ème} tranche a commencé par la destruction des anciens ateliers du service technique. Les logements réalisés lors des deux premières tranches se sont bien vendus. Une commercialisation réussie où la commune peut se féliciter de voir de jeunes moussignols revenir en primo-accédants ce qui reflète bien le besoin visé. Par ailleurs, et grâce à l'encadrement des loyers, beaucoup d'investisseurs ont réalisé une bonne opération et jouent le rôle des bailleurs sociaux ce qui ne manquera pas d'assainir le parc locatif.

- **Bilan « Cuisines en fête »**

M. le Maire informe que 150 convives ont répondu présents.

Les quatre chefs : Philippe LEMAIRE, ancien chef de la Tour d'Argent et cadre dirigeant de la société GERES ; Romain CHALVIDAL, chef au restaurant de l'Ambassade des États-Unis ; Jean-Marc SARDA, chef au restaurant l'Atelier d'Épiais les Louvres ; Christophe LASSARRE, chef au restaurant Campanile de Roissy ont répondu présents et ont encadré nos 35 apprentis 'cuisiniers'.

Cette année fut l'occasion de cuisiner tous les morceaux du cochon : terrines campagnardes, marinades pour les grillades, poitrine farcie,...

Une recette à base de « cola » a également fait l'objet d'une découverte culinaire étonnante.

Sous la halle, l'endroit était idéal pour passer un moment convivial entre gourmands et gourmets.

La manifestation a rencontré un très grand succès, rendez-vous l'année prochaine pour la 7^{ème} édition.

- **Opération « Nettoyons la nature »**

M. LEROY précise que l'école maternelle a participé à l'opération. Un bilan sera transmis lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Calendrier

Samedi 28 septembre : Opération « Nettoyons la Nature » pour les habitants, rendez-vous prévu à 8h au Centre Technique Municipal, rue de l'Erable. Le but étant d'identifier et nettoyer les points critiques où les ordures ont été déposées de manière sauvage. Des gants et des sacs poubelles seront mis à la disposition des participants.

Dimanche 6 octobre : 22^{ème} Festival des Anciens organisé par les clubs de Moussy le Neuf et Thieux dans le Gymnase de Moussy-le-Neuf dès 12 heures.

Dimanche 20 octobre : Repas annuel des Anciens organisé par le Soleil d'Or dans le Gymnase de Moussy-le-Neuf dès 12 heures.

Vendredi 25 octobre : Soirée Halloween organisée par l'ALSH et le Comité des Fêtes dans la salle du Chêne de Moussy-le-Neuf dès 19 heures.

Samedi 26 octobre : Don du sang organisé par l'E.F.S. dans le Gymnase de Moussy- le -Neuf de 9h à 13h.

Questions du Conseil Municipal

Mme LE GARNEC, conseillère municipale, évoque les nombreux camions qui traversent la commune. M. le Maire informe qu'il a reçu la gendarmerie récemment à l'occasion du rendez-vous mensuel. Ces désagréments ont été signalés à nouveau au lieutenant mais ce dernier explique que le contrôle n'est pas facile. En effet, une fois stoppé, le camion doit faire l'objet d'un contrôle complet et ce sont les motards qui sont mieux équipés. Vive réaction de M.BRETON.

M. HOUET informe la présence de fissures sur un bâtiment qualifié par certains de « dangereux ». Il rappelle le contentieux engagé par la commune relatif aux fissures sur le bâtiment de l'ALSH. L'expertise menée dans le cadre de la garantie décennale conduit aujourd'hui les entreprises à réparer.

Personne ne souhaitant plus poser de question, M. le Maire clos la séance, il est 22h00. Il propose de faire une petite pause avant la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le secrétaire de Séance

M. BRETON



M. RIGAULT